

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Document mis en ligne le 10 novembre 2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-11-202

### Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

### Date de convocation : 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le six novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

#### Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVÉAU pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Gabi HÖPER pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET,

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

### DEVELOPPEMENT LOCAL

MESURES D'URGENCE SUITE À L'INCENDIE DU MARCHÉ COUVERT POUR  
MAINTENIR L'ACTIVITÉ DES COMMERÇANTS PÉNALISÉS : DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT.

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements et la formalisation de cette volonté à travers la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Écologique porté par le PETR pour le Libournais,

Considérant l'incendie du marché couvert de Libourne survenu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 qui a détruit la totalité de cet outil de travail,

Considérant la difficulté pour les commerçants installés habituellement dans la halle à exercer

leur activité conséquemment à ce sinistre,

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20231106-DELIB23\_11\_202-DE

Considérant l'importance de l'activité du commerce non sédentaire et l'attractivité commerciale du centre-ville de Libourne,

Considérant la nécessité pour la collectivité d'intervenir pour accompagner les commerçants en difficulté et de rechercher des solutions pour maintenir leur activité dans le même secteur,

la Ville de Libourne a souhaité rechercher de nouveaux espaces pouvant accueillir les commerçants concernés et investir à la fois dans des travaux d'aménagement adaptés comme dans l'achat de matériel mis à la disposition des commerçants en attendant la reconstruction du marché couvert,

Considérant les premiers devis de travaux et d'acquisition de matériel,

Considérant les charges de fonctionnement relatives à la location des espaces dont la Ville n'est pas propriétaire,

Considérant la première estimation budgétaire de ces mesures d'urgence pour un montant de **1 130 297,88 €** (incluant les dépenses de fonctionnement).

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation dès décembre 2023 (durée 5 ans),

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 1 130 297,88 € HT			
Dépenses		Recettes	
Aménagement Parking Madison	405 195,68 €	Etat	400 000,00 € 35,39 %
Aménagement local rue Michel Montaigne	697 602,20 €	Contributions commerçants et rachat de matériel	371 499,60 € 32,87 %
Boucherie	14 500,00 €		
Sonorisation	10 000,00 €	Autofinancement	358 798,28 € 31,74 %
Communication	3 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>1 130 297,88 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 130 297,38 € 100,00 %</b>

Vu l'avis de la commission finances du 26 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat un soutien financier à hauteur de 35,39 % du montant HT des dépenses, soit 400 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10.11.2023 et de la publication, le 10.11.2023  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Document mis en ligne le 10 novembre 2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

**23-11-203**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUXEAU pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Gabi HÖPER pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET,

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

### DEVELOPPEMENT LOCAL

MESURES D'URGENCE SUITE À L'INCENDIE DU MARCHÉ COUVERT POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ DES COMMERÇANTS PÉNALISÉS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE.

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le « Contrat de Développement des Territoires » signé par le PETR et les 5 EPCI du Grand Libournais avec la Région Nouvelle Aquitaine en mars 2023,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la volonté de la Région Nouvelle Aquitaine de soutenir l'activité économique des territoires,

Considérant l'incendie du marché couvert de Libourne survenu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 qui a détruit la totalité de cet outil de travail,

Considérant la difficulté pour les commerçants installés habituellement dans la halle à exercer leur activité conséquemment à ce sinistre,

Considérant l'importance de l'activité du commerce non sédentaire en cœur de bastide pour l'attractivité commerciale du centre-ville de Libourne,

Considérant la nécessité pour la collectivité d'intervenir pour accompagner les commerçants en difficulté et de rechercher des solutions pour maintenir leur activité dans le même secteur,

la Ville de Libourne a souhaité rechercher de nouveaux espaces pouvant accueillir les commerçants concernés et investir à la fois dans des travaux d'aménagement adaptés comme dans l'achat de matériel mis à la disposition des commerçants en attendant la reconstruction du marché couvert,

Considérant les premiers devis de travaux et d'acquisition de matériel,

Considérant la première estimation budgétaire de ces mesures d'urgence pour un montant de **838 297,88 €** (n'incluant pas les dépenses de fonctionnement).

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation dès décembre 2023 (durée 5 ans),

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 838 297,88 € HT				
Dépenses		Recettes		
Aménagement Parking Madison	405 195,68 €	Etat	400 000,00 €	47,72 %
Aménagement local rue Michel Montaigne	417 602,20 €	Région Nouvelle Aquitaine	200 000,00 €	23,86 %
Boucherie	2 500,00 €	Reversement Commerçants options vitrines	15 397,20 €	1,84 %
Sonorisation	10 000,00 €	Reversement Commerçants options containers	41 409,60 €	4,94 %
Communication	3 000,00 €	Autofinancement	181 491,08 €	21,64 %
<b>Total</b>	<b>838 297,88 €</b>	<b>Total</b>	<b>838 297,88 €</b>	<b>100,00 %</b>

Vu l'avis de la commission finances du 26 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine un soutien financier à hauteur de 23,86 % du montant HT des dépenses, soit 200 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10.11.2023 et de la publication, le 10.11.2023  
 Fait à Libourne

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne